

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

Du 13 septembre 2024 à 19h30 (salle multi-accueil)

Présent(e)s :

Mesdames FUMEY Sylvie, BORDOT-COLLARD Anne, TONIUTTI Micheline, ZURAKOWSKI Perrine

Messieurs CNUUDE Jean-Pierre, BEAUSEIGNEUR Denis, VOEGELE Denis, CHARMY François

Absents : KERRARA Charaf, SENTENAS Michel, MUNIER Bruno, CLAUSS Jean François, JACQUOT Célian

Procuration : SENTENAS Michel donne procuration à BORDOT-COLLARD Anne

KERRARA Charaf donne procuration à ZURAKOWSKI Perrine

MUNIER Bruno donne procuration à FUMEY Sylvie

CLAUSS Jean François donne procuration à CHARMY François

Secrétaire de séance : FUMEY Sylvie

Date de convocation : 9 septembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du Procès-verbal du 31 mai 2024**
- 2. Signature convention instruction autorisations et actes publicité extérieure –Gd Belfort**
- 3. Intégration de parcelles dans le domaine public**
- 4. Compte Financier Unique – Expérimentation avec la Trésorerie du Gd Belfort**
- 5. Demande de subvention Grand Belfort : « Fonds d'aide aux communes » : Rénovation court de Tennis Club et city stade**
- 6. Demande de subvention départementale : « Fonds d'aide aux communes » : Rénovation court de Tennis Club, installation d'un city stade et aire de jeux pour enfants**
- 7. Rapport triennal artificialisation des sols – Loi climat**
- 8. Questions et informations diverses**

1. Approbation du procès-verbal du 31 mai 2024

Monsieur Jean-Pierre CNUdde présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2024 et invite l'assemblée à l'approuver.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 31 mai 2024.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2. Signature d'une convention relative à l'instruction des autorisations et actes de publicité extérieure – Grand Belfort

Vu la délibération n°2024-85 du 20 juin 2024, de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), portant habilitation statutaire pour l'instruction des autorisations et actes liés à l'affichage extérieur (publicité, préenseigne et enseigne) des communes membres et validant les termes de la convention.

Considérant que la police de la publicité a été décentralisée au 1er janvier 2024, dans le but de renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés ;

Considérant que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) n'exerçant ni la compétence PLU, ni la compétence RLP, le maire est désormais détenteur du pouvoir de police indépendamment de la taille de sa commune ;

Considérant que la loi autorise les EPCI à fiscalité propre à réaliser des prestations de services pour le compte des communes membres, dans un esprit de mutualisation des moyens matériels et humains ;

Considérant qu'un intérêt public fonde le recours à cette solution, pour ce qui concerne l'instruction des autorisations liées à la publicité et enseigne ;

Considérant que la relation entre GBCA et la commune bénéficiaire ne s'assimile pas à un transfert de compétences et que les agents assurant la prestation de service continueront de dépendre de la seule autorité fonctionnelle de l'exécutif de GBCA ;

Le cout de cette prise en charge par le GBCA est le suivant :

- **Déplacement des agents du GBCA pour un contrôle de conformité : 50€**
- **Amendes administratives : 250€**
- **Mise en conformité : 250€**
- **Régularisation : 250€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1- **Approuve la convention relative à l'instruction des dossiers de demande de pose d'enseignes et publicité par le GBCA.**
- 2- **Autorise la Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant**

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

3. Intégration de parcelles dans le domaine public

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2111-3,
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 141-1 et L. 141-3

Considérant que la commune de Pérouse a entrepris une régularisation des emprises et accotements de voiries et trottoirs non compris dans le domaine public communal, les parcelles acquises sont classées dans le domaine privé de la commune et doivent donc être intégrées dans le domaine public communal.

Les parcelles suivantes seront transférées dans le domaine public communal :

Parcelles	Contenance
<i>Allée des Troènes</i>	
AD 222	85 m ²
AD 237	198 m ²
AD 570	958 m ²
<i>Grande Rue Communale</i>	
AI 479	68 m ²
AI 520	25 m ²
AI 524	447 m ²
<i>Rue des Cerisiers</i>	
AD 470	25 m ²
AD 472	30 m ²
AD 468	51 m ²

AD 474	54 m ²
AD 476	20 m ²
AD 478	5 m ²
<i>Rue des Aubépines</i>	
AI 361	660 m ²
AB 488	71 m ²
AB 484	1905 m ²
<i>Rue des Jonquilles</i>	
AH 198	344 m ²
AH 204	571 m ²
<i>Sur la lile</i>	
AB 444	62 m ²
AB 517	45 m ²
AB 519	23 m ²
AB 515	93 m ²
AB 513	45 m ²
AH 206	219 m ²
AB 573	4904 m ²
AB 572	326 m ²
<i>Rue des Frênes</i>	
AE 130	1576 m ²
<i>Place de la mairie</i>	
AE 45	1480 m ²
TOTAL	14 290 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE TRANSFERER** les parcelles listées ci-dessus dans le domaine public communal

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

4. Compte Financier Unique – Expérimentation avec la Trésorerie du Gd Belfort

Le compte financier Unique, appelé aussi Le CFU, est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les membres du conseil municipal acceptent à la majorité la mise en place du compte financier unique

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

5. Demande de subvention Grand Belfort : « Fonds d'aide aux communes » : Rénovation court de Tennis Club et city stade

Une réhabilitation des courts de tennis de la commune de Pérouse sont nécessaires pour maintenir les activités suivantes :

- Le tennis à l'école ou près de 40 enfants (2 classes) découvrent le tennis chaque jeudi après-midi au cours du deuxième trimestre de l'année calendaire.
- L'école de tennis qui regroupe 38 élèves dont 23 ont moins de 18 ans. La particularité de cette école de tennis est de proposer des tarifs « abordables » en comparaison des grands clubs du Département.
- Relance du tournoi annuel, championnats par équipes et du développement du club
- Le tennis pour enfant qui pourrait avoir une belle dynamique grâce aux « mini-tennis » accolés au Club House.

Il s'agit également du maintien en l'état du patrimoine immobilier de la commune.

La création d'un city stade et d'un espace de jeux pour enfants permettrait :

- La valorisation d'un site où les activités sportives sont déjà bien implantées (pétanque, tennis, mini-terrain engazonné avec poteaux de but)
- Création d'un espace dédié aux jeunes et aux adolescents dans un espace privilégiant les surfaces naturelles
- Création d'un espace pour les plus jeunes avec des jeux adaptés

Il conviendrait donc de solliciter auprès du Grand Belfort une subvention au titre du fonds d'aide aux communes.

Après en avoir discuté, le membres du conseil municipal décident de :

- Solliciter une aide financière auprès du Grand Belfort
- Autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

6. Demande de subvention départementale : « Fonds d'aide aux communes » : Rénovation court de Tennis Club, installation d'un city stade et aire de jeux pour enfants

Le maire explique à l'assemblée qu'il souhaiterait solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'aide aux communes 2024 pour le projet de réhabilitation des courts de tennis ainsi que la création du city stade avec aire de jeux.

Le plan financier sera le suivant :

Coût total des travaux HT	137 322.10 €	
- Réfection courts en béton poreux	47 500.00 € (après remise)	
- Mini-tennis	3 000.00 € (après remise)	
- terrain multisports	41 869.00 €	100%
- Travaux préalables sol	32 078.10 €	
- jeux enfants	12 875.00 €	
Demandes de subventions - Organismes publics		
DEPARTEMENT – Fonds d'Aide aux communes	40 000 €	29.10 %
Aide aux communes GRAND BELFORT	48 661.05 €	35.43 %
Reste à Charge Commune	48 661.05€	35.43 %

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte à la majorité des présents de :

- Solliciter une aide financière auprès du Département
- Autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

7. Rapport triennal de l'artificialisation des sols – Loi climat

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le rapport triennal sur l'artificialisation des sols. La consommation d'espaces entre le 01/01/2011 et le 01/01/2023 représente une surface de 6,25ha. Marqué par un pic en 2016 par la création du lotissement « Sur la Lille » de 3,6ha.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

8. Questions et informations diverses

- Présentation des Déclarations d'Intentions d'Aliéner
- ALSH : demande d'ouverture par un certain nombre de parents.
- Location de la salle multi accueil
- **Rappel** : Marché du territoire le 20 septembre 2024
Repas des anciens le 1^{er} décembre 2024

Clôture de la séance à : 21h15

Délibérations du Conseil Municipal du 13 septembre 2024

Délibérations	Objet	Vote	
		Pour	Contre
2024/04/01	Approbation du compte-rendu du 31 mai 2024	12	00
2024/04/02	Signature convention instruction autorisations et actes publicité extérieure –Gd Belfort	12	00
2024/04/03	Intégration de parcelles dans le domaine public	12	00
2024/04/04	Compte Financier Unique – Expérimentation avec la Trésorerie du Gd Belfort	12	00
2024/04/05	Demande de subvention Grand Belfort : « Fonds d'aide aux communes » : Rénovation court de Tennis Club et city stade	12	00
2024/04/06	Demande de subvention départementale : « Fonds d'aide aux communes » : Rénovation court de Tennis Club, installation d'un city stade et aire de jeux pour enfants	12	00
2024/04/07	Rapport triennal artificialisation des sols – Loi climat	12	00

--	--	--	--

Séance du 13 septembre 2024

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		A donné procuration à BORDOT-COLLARD Anne
	Madame KERRARA Charaf		A donné procuration à ZURAKOWSKI Perrine
	Monsieur JACQUOT Célian		Absent excusé
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		A donné procuration à FUMEY Sylvie
	Monsieur CLAUSS Jean-François		A donné procuration à CHARMY François